

**UNION EUROPÉENNE**

**Il faut des résultats en matière de droits humains : appel d'Amnesty International à la présidence britannique de l'Union européenne**

Index AI : IOR 61/016/2005

ÉFAI

**Embargo : mardi 28 juin 2005 (00 h 01 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU BUREAU EUROPÉEN D'AMNESTY INTERNATIONAL**

Un ordre du jour donnant une place importante aux droits humains pourrait aider l'Union européenne (UE) à surmonter sa crise politique et institutionnelle et à réaffirmer les valeurs qui font d'elle une union. C'est ce qu'affirme Amnesty International dans ses recommandations à la présidence britannique de l'UE.

Les propositions d'Amnesty International relatives aux droits humains, rendues publiques à Bruxelles et Londres ce mardi 28 juin 2005, constituent un programme ambitieux susceptible de renforcer le rôle directeur de l'UE en matière de droits humains tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe.

Pour Dick Oosting, directeur du bureau européen d'Amnesty International, « *il est clair que la crise de l'Union vient d'un manque de compréhension de son utilité. En promouvant la protection des droits humains, l'Union européenne ferait apparaître une orientation claire non seulement à ses citoyens mais aussi au reste du monde. Il s'agira d'un véritable test pour la présidence britannique – faire en sorte que l'UE tienne ses promesses sur un programme accordant une place importante aux droits humains.* »

Selon Kate Allen, directrice de la section britannique d'Amnesty International :

« *Le Royaume-Uni devrait mettre à profit sa présidence pour traduire en actes les prises de position de l'UE en matière de droits humains. Il s'agira de montrer l'exemple – pas seulement dans les domaines dans lesquels nous avons constaté une évolution positive, comme le contrôle des armes et la liberté d'expression, mais aussi dans des secteurs comme le contre-terrorisme et l'asile.* »

Dans ses recommandations, Amnesty International note que l'UE a pris au cours de l'année un certain nombre de mesures pour renforcer sa capacité à traiter les questions relatives aux droits humains. Cependant, elle critique l'approche adoptée par l'UE en matière de contre-terrorisme et d'asile, par exemple.

Les dix propositions d'Amnesty International à la présidence britannique de l'UE sont les suivantes :

**À l'intérieur de l'Union :**

1. Faire de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE la pierre d'angle d'un véritable ordre relatif aux droits fondamentaux, auquel tous les États membres devront se conformer ;
2. examiner les points qui menacent l'équilibre entre sécurité et droits humains et pallier au déficit constaté en matière de droits fondamentaux dans la stratégie de lutte contre le terrorisme de l'UE ;
3. lutter contre les pratiques illégales de détention et de renvoi des ressortissants étrangers ;
4. veiller à ce que soient observées scrupuleusement les obligations internationales de protection lors de l'élaboration de politiques d'immigration et d'asile ;
5. promouvoir une prompte ratification et mise en application de la Convention européenne contre le trafic d'êtres humains.

**Dans le monde :**

6. Faire pression pour une application plus active des directives de l'UE en matière de droits humains pour ce qui touche à la politique étrangère ;
7. réaffirmer sans équivoque l'interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements ;
8. faire pression en faveur d'un traité international juridiquement contraignant sur le commerce des armes ;
9. susciter un soutien mondial en faveur d'une réforme des Nations unies qui favorise la promotion et la protection des droits humains ;
10. affirmer avec force l'importance des droits humains dans l'élargissement de l'UE et les relations avec les pays proches. ●

**Le texte complet des recommandations d'Amnesty International, *Delivering on human rights - Amnesty International's ten-point program for the UK Presidency of the European Union* (index AI : IOR 61/017/2005), sera disponible sur le site du bureau européen de l'organisation à partir du mardi 28 juin (00h01 TU), à l'adresse suivante : <http://www.amnesty-eu.org>. Les journalistes qui souhaiteraient en recevoir une copie sont priés de contacter le bureau européen d'Amnesty International (voir coordonnées ci-dessous).**

**Pour obtenir de plus amples informations ou pour obtenir une interview, veuillez contacter le bureau européen d'Amnesty International à Bruxelles :**

- Tél. : 32 2 5021499 ,
- Fax : 32 2 5025686 ;
- Courriel : [AmnestyIntl@aiue.be](mailto:AmnestyIntl@aiue.be) ;
- Site Internet : <http://www.amnesty-eu.org>.